

Poliquin, Renée (BAPE)

Objet: TR : RE : Question de la commission du BAPE concernant le projet éolien monteregeie

Bonjour madame Poliquin,

Veillez trouver ci-joint, dans le document de questions concernant le suivi du faucon pèlerin et les mesures d'atténuation à l'égard des oiseaux de proie en lien avec le projet cité en objet, les réponses que nous apportons à ces deux questions.

En espérant le tout conforme, je vous remercie et vous souhaite une bonne journée.

Kateri Lescop-Sinclair, M.Sc.

Biologiste

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Direction des affaires régionales

de l'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides

(514) 873-2140, poste 278

Québec, le 22 février 2011

Les réponses aux questions qui nous ont été adressées sont jointes en bleu à même ce document:

Madame Kateri Lescop-Sinclair
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Estrie-Montréal-Montérégie et Laval-Lanaudière-Laurentides
Secteur des Opérations régionales
545, boul Crémazie Est- 8e Étage
Montréal (Québec) H2M 2V1

Objet : Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie
 Questions du 16 février 2011

Madame,

Dans le cadre du projet de parc éolien en Montérégie, le BAPE aurait d'autres questions à formuler.

1- Dans le document intitulé *SUIVI TÉLÉMÉTRIQUE DES FAUCONS PÈLERINS ET IMPLICATION EN VUE DE L'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN MONTÉRÉGIE* envoyé en janvier dernier, il est mentionné à la page 8 que "Deux faucons pèlerins (88521 et 98060) ne fréquentent pas le domaine du projet de parc éolien Montérégie alors que 98061 fréquente régulièrement le domaine projet de parc éolien Montérégie avec 167 localisations présentes dans à l'intérieur des limites du domaine du projet (figure 4 et Annexe 1). Bien que cela ne représente que 7% de toutes les localisations de cet oiseau (167/2479)". La commission aimerait connaître les mesures que le MRNF voudrait voir mettre en place pour minimiser les impacts sur ce faucon.

La durée d'un projet de suivi télémétrique est de deux ans. Pour les faucons 88521 et 98060, nous avons complété les deux années requises. Pour ce qui est du faucon 98061, nous avons seulement une année de cueillette de données (2010) et une deuxième année est requise.

Ces données démontrent que l'oiseau semble emprunter trois corridors de déplacement dans le domaine du parc éolien. Comme les émetteurs transmettent des localisations à chaque heure, il nous est impossible de connaître avec cette technologie les déplacements à fine échelle des oiseaux. Ainsi, nous avons donc demandé au promoteur s'il était possible pour lui d'effectuer des observations terrain (voir notre demande transmise au MDDEP pour le promoteur le 2 février, placée en annexe) pour valider ces corridors de déplacement.

Cependant, la dernière localisation de ce faucon date du 25 décembre 2010 alors qu'il était à la centrale nucléaire d'Oyster Creek à Forked River (comté d'Ocean, NJ). Depuis peu,

rien n'indiquait que l'émetteur ne fonctionnait pas ou que l'oiseau était mort, mais cela fait maintenant plus de 40 jours qu'aucune localisation n'a été obtenue, ce qui est anormal. Donc, le site de nidification devrait être visité tôt au printemps afin de confirmer ou non la nidification de faucon pèlerin à la carrière SINTRA.

Advenant où l'utilisation du domaine du parc par cette femelle se poursuivrait ou qu'un autre faucon pèlerin le fréquente, les mesures que le MRNF voudrait voir mettre en place sont décrites en réponse à la question 2. La première mesure pourrait s'appliquer, notamment, en période d'alimentation (juillet) et pour la zone la plus fréquentée, alors que le faucon utilise intensivement le domaine du parc. De plus, il faudrait connaître l'acceptabilité de ces mesures par le promoteur.

2- Existe-t-il des mesures d'évitement des éoliennes comme celles pour les chiroptères

Pour les oiseaux de proie, peu de mesures de mitigation opérationnelles ont été testées efficacement. La première mesure d'atténuation est d'arrêter les éoliennes à des périodes précises (par exemple, lors de périodes d'activités importantes. La deuxième mesure d'atténuation est le changement de l'angle des pales (*Blade feathering*). D'autres mesures sont à expérimenter avant leur recommandation, tel que changer la couleur des pales (i.e. peindre les pales d'une autre couleur ou de peindre des bandes de couleurs diverses pour qu'elles soient plus visibles pour les oiseaux de proie qui volent à la vue). Dans certaines situations, il s'agit de diminuer l'attrait des secteurs pour les oiseaux où sont localisés les éoliennes, par exemple, diminuer l'abondance de proies par capture ou par aménagement de l'habitat (ex. Altamont Pass, Californie).

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit le 18 février prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

ANNEXE

Voici les préoccupations exprimées sous forme de questions à Kruger (par le biais du MDDEP, madame Céline Dupont, le 2 février 2011). Il y a également des questions concernant les chiroptères :

Faucon pèlerin

Concernant le suivi télémétrique du faucon pèlerin de la carrière SINTRA, une nouvelle problématique est apparue dans le projet puisque cette femelle utilise le domaine du parc éolien pour nourrir sa couvée. C'est pour cette raison qu'à partir de juillet, elle a utilisé abondamment le territoire du parc projeté. Des observations terrain seraient nécessaires afin de valider les corridors de déplacements exposés à l'aide des données télémétriques. Dans le but d'obtenir une information qui s'insérera dans le suivi environnemental du projet (et visera à prendre des mesures concernant certaines éoliennes, si nécessaires), le promoteur :

- est-il prêt à s'engager à effectuer des observations terrain du déplacement du faucon pèlerin, principalement pendant le mois de juillet 2011?
- peut-il envisager ne pas faire les travaux de construction dans la partie nord-ouest du domaine du parc éolien à l'été 2011, pour permettre un suivi plus juste des faucons pèlerins utilisant le domaine?

Chauves-souris

Dans le rapport final « Inventaire radar et acoustique des chiroptères (février 2010) », les résultats présentés suggèrent que l'activité des chiroptères dans le parc éolien est semblable ou même supérieure aux deux stations témoins situées à l'extérieur du parc éolien (Tableaux 4 et 5), alors que les secteurs de ces deux stations (à l'est et à l'ouest) du parc éolien sont considérés comme deux corridors de migration majeurs (voir page 18).

- Le promoteur peut-il démontrer (avec des données à l'appui, principalement les résultats obtenus par radar tel que mentionné textuellement d'une manière non chiffrée à la page 18 du rapport *Inventaire radar et acoustique des chiroptères*) que l'activité des chiroptères est plus faible dans le parc éolien que dans ces deux emplacements?
- En lien avec ces résultats, comment les deux corridors de migration à l'est et à l'ouest du domaine du parc éolien ont-ils été établis?

Ce même rapport présente cartographiquement les zones sensibles pour une classe de densité relative de plus de sept chauves-souris/heure/1 000 000 m³ et pour la strate de hauteur 40-120 m. Étant donné la forte activité observée et soupçonnée dans le parc et dans le but d'établir les mesures d'atténuation appropriées,

- Le promoteur peut-il représenter cartographiquement le gradient d'activités de chauve-souris dans tout le parc éolien pour la strate de hauteur 40-120 m? Preuve de ce qui a été avancé (preuve scientifique) pour s'assurer que c'est sécuritaire, car même à une plus faible densité.